

ESPACES FRANCE SERVICES - transformation de postes d'agent d'accueil dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé :

DE TRANSFORMER les deux postes d'agent d'accueil à temps non-complet à la Maison France Services en deux postes à temps complet à compter du 01^{er} juillet 2021.

DE PRECISER que la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 35 heures, étant indiqué que la prise en charge par l'Etat est plafonnée à 30 heures hebdomadaires sur la base du SMIC horaire en vigueur.

D'INDIQUER que la rémunération sera fixée sur la base de 104,5 % du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

ESPACES France SERVICES - Création d'un poste d'agent d'accueil dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé :

DE CREER un poste d'agent d'accueil à temps complet à la Maison France Services à compter du 1^{er} juillet 2021 dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences ;

DE PRECISER que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de onze mois, renouvelable expressément, dans la limite de deux fois six mois, après renouvellement de la convention.

DE PRECISER que la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 35 heures, étant indiqué que la prise en charge par l'Etat est plafonnée à 30 heures hebdomadaires sur la base du SMIC horaire en vigueur.

D'INDIQUER que la rémunération sera fixée sur la base de 104,5 % du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

PERSONNEL : contrat d'apprentissage pour le service assainissement

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé :

DE RECOURIR au contrat d'apprentissage,

D'AUTORISER l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti pour préparer un BTS GEMEAU pour une durée de deux années à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de

l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

PERSONNEL - Convention de mise à disposition de personnel

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé :

DE VALIDER la mise à disposition de personnel entre Terre d'Émeraude Communauté et l'EHPAD - Résidence du Moulin conformément à la convention jointe en annexe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

PERSONNEL - Modification de poste

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé :

DE MODIFIER, à compter du 1^{er} juillet 2021, le temps de travail du poste suivant :

- Un poste d'ingénieur dont le temps de travail hebdomadaire passerait à 31,50 h au lieu de 29,75h

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

PERSONNEL – actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2021

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé :

D'ACTUALISER le tableau des effectifs comme suit :

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur/trice Général(e) des Services		TC		1	1	
ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	TC		1	0	
Attaché Principal	A	TC		1	0	
Attaché territorial	A	TC		10	7	
Rédacteur	B	TC		5	5	
Rédacteur	B	TNC	28	1	1	

Rédacteur principal 1ère classe	B	TC		2		
Rédacteur principal 2ème classe	B	TC		1	1	
Adjoint Administratif	C	TC		11	9	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	TNC	22	1	0	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TC		8	8	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TNC	28	1	1	
ANIMATION						
Animateur principal 2ème classe	B	TC		2	2	
Animateur	B	TC		6	6	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TNC	28	1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TC		3	3	
Adjoint d'animation	C	TC		12	10	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,61	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	26,24	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,18	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,34	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,68	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	2,94	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	11,45	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	23,9	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,76	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	13	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	31,31	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,54	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,39	1	1	

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20210712-D_088_2021-DE

Adjoint d'animation	C	TNC	22,28	1		
Adjoint d'animation	C	TNC	4,57	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,2	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	3,19	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,38	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	20,42	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,26	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,71	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,3	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,92	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	15,33	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,96	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,37	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,83	1	1	
CULTURELLE						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TNC	17,5	1	1	
Assistant de Conservation principal 1ère classe	B	TNC	31,5	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Adjoint du Patrimoine	C	TC		2	1	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TC		2	2	
MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	2	
Infirmière en Soins Généraux de classe Supérieure	A	TC		1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	24,55	1	1	

ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	32,73	1		
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	31,5	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	C	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	C	TC		2	2	
SPORTIVE						
Educateur APS principal 1ère classe	B	TC		1	1	
TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	TC		1	1	
Ingénieur	A	TC		2	1	
Ingénieur	A	TNC	31,5	1	1	
Technicien principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TC		3	3	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	29.75	1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	31,5	1	1	
Technicien	B	TC		4	3	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,41	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC		8	8	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,29	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	31,32	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	17	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	18,25	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,06	1	1	

Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33,89	1		
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33	1	1	
Adjoint technique	C	TC		15	15	
Adjoint technique	C	TNC	18,22	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,77	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	24,24	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,25	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	4,36	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	5,71	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,6	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	32,75	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	29,1	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,35	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33,5	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	22,96	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	12,32	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		2	2	
TOTAUX				191	178	

D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

D'ACTER que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-2 (vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3 1° (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes), ou 3-3 2° (Lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifie pour les emplois de catégorie A) de la loi n°8453 du 26 janvier 1984, ou 3-3 4° lorsque la quotité de travail est inférieure à 17h30 ;

DE PRÉCISER qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour permettre le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire,

grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires)... ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles 3 1° et 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur nos différents services ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien une opération ou un projet identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Terre d'Émeraude Communauté ;

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210712-D_088_2021-DE